

4. Un office de l'énergie servira mieux l'intérêt de la nation si son rôle se limite à la détermination des faits et à la fonction consultative.

5. Les pouvoirs de réglementation devraient continuer à être confiés à la Commission des transports, à laquelle il faudrait ajouter une division du pétrole et du gaz.

6. Il est essentiel, pour le bien du pays, d'augmenter l'utilisation des réserves excédentaires de gaz dans l'Ouest du Canada; on devrait donc recourir à la Commission des transports actuelle en vue d'accélérer l'étude, au niveau fédéral, des demandes de permis d'exportation de gaz actuellement en instance.

7. La suppression de ce qu'on appelle "leverage", pour les actions de pipe-lines, nuirait au financement de nouveaux pipe-lines au Canada, diminuerait la possibilité d'amener le public à investir dans les pipe-lines, et augmenterait nécessairement le coût du pétrole et du gaz aux consommateurs.

8. Toutes les affaires privées sont fondées sur l'inviolabilité des contrats, et aucun changement dans la politique du gouvernement ne devrait porter atteinte à ce principe.

Il est assez peu probable, monsieur l'Orateur, que le nouvel Office se rende aux vœux de l'industrie en cause. On a dépensé généreusement l'argent des contribuables sans aboutir aux résultats et aux réalisations qu'on prévoyait. Avant de présenter le présent bill en vue de créer l'Office de l'énergie, le gouvernement aurait été bien avisé de réfléchir davantage à la recommandation n° 18 du rapport de la commission, qui est ainsi conçue:

Que les divisions ou services des divers ministères du gouvernement du Canada qui s'occupent actuellement du pétrole et du gaz naturel, ainsi que de questions connexes, et dont les attributions se rattacheront effectivement à l'autorité de la Commission nationale de l'énergie soient placées sous l'autorité de ladite commission.

Autrement dit, la question de l'énergie occupe une place si importante dans l'économie du Canada que toutes les divisions ou services des divers ministères du gouvernement canadien qui s'occupent actuellement de pétrole, de gaz, de charbon, d'uranium et d'autres sources d'énergie devraient logiquement être placés, non seulement sous l'autorité de l'Office national de l'énergie, mais peut-être sous l'autorité d'un ministère distinct.

Bien que le présent bill demande la formation d'un Office composé de cinq membres, un gouvernement qui a si souvent lancé dans le passé des accusations de gaspillage et d'extravagance pourrait fort bien penser à limiter les membres de cet Office à trois, comme le propose le rapport Borden. De fait, le champ limité que vise le présent bill est un indice que les responsabilités en cause auraient fort bien pu être acquittées par un Office composé de trois membres, au lieu de cinq comme le propose le bill.

Pourquoi le bill à l'étude, mesure législative absolument nouvelle, nous a-t-il été imposé à quarante-huit heures d'avoir. Nous

[M. Robichaud.]

sommes appelés à étudier un bill de 101 articles, bill entièrement nouveau, qui a été lu pour la première fois, mardi de cette semaine, et que, d'après les instances du leader de la Chambre nous aurions dû aborder à l'étape de la deuxième lecture moins de deux jours plus tard. Maintenant que nous avons eu 24 heures de plus pour examiner cette mesure législative vide de sens nous nous demandons pourquoi le gouvernement est si pressé. Après avoir attendu deux ans pour présenter la mesure pourquoi tout à coup désire-t-il tellement la faire adopter? Pourquoi la présente-t-il avant la publication du rapport final de la Commission Borden? Est-ce parce que le gouvernement a peur des répercussions défavorables qu'a provoquées le rapport préliminaire? Est-ce parce que le gouvernement désire légiférer par décisions du cabinet plutôt que par approbation du Parlement? Nous nous rappelons, monsieur l'Orateur, l'attitude des membres du gouvernement actuel lorsqu'ils étaient dans l'opposition et critiquaient le gouvernement, en 1955, parce que le ministre de la Production de défense demandait certains pouvoirs dont il n'aurait eu à user qu'en cas d'urgence. Nous nous rappelons les objections qu'ils ont soulevées alors.

Mon temps de parole est limité, mais avant de me rasseoir, je proposerais de renvoyer ce projet de loi à un comité spécial de la Chambre auquel les représentants de l'industrie intéressée pourraient soumettre leurs observations et qui pourrait étudier ce bill comme il convient.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, c'est à regret que je dois déclarer, en prenant la parole à l'égard du bill n° C-49 pourvoyant à l'établissement d'un Office national de l'énergie, que je suis amèrement déçu du bill qui nous est soumis à l'heure actuelle. Nous, de ce groupe parlementaire, avons signalé depuis des années, à chaque session, le besoin à la fois d'établir un Office national de l'énergie et, chose peut-être plus importante encore, de tracer une politique nationale relative à l'énergie. Je me rappelle l'époque où un certain nombre des ministériels d'aujourd'hui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, à notre droite, et les observations qu'ils formulaient à l'appui, non seulement d'un Office national de l'énergie, mais de l'établissement d'une véritable politique nationale relative à l'énergie. Naïf comme je suis, après toutes ces années, je croyais que, du moins, ils étaient peut-être sincères, et qu'après avoir réfléchi depuis les deux ans qu'ils occupent les sièges du gouvernement, et après avoir reçu les rapports d'une commission royale, ils en